Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_50-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-50

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 26

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (E), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_50-DE

Vu *le code de la commande publique*
Vu *le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2*
Considérant *qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;*
Considérant *la délibération préalable de Brocéliande Communauté déterminant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à titre permanent et de la commission de délégation de service public*

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission de délégation de service public est chargée :

- d'ouvrir les plis contenant les candidatures ou les offres
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- de transmettre un rapport à l'assemblée délibérante présentant notamment les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale du contrat.

En application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public de Brocéliande Communauté doit être composée du Président, ou de son représentant, président de la commission et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Président rappelle que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- d'INSTAURER une commission de Délégation de Service Public permanente au sein de Brocéliande Communauté
- de DECIDER que la désignation de ses membres est faite pour la durée du mandat, sauf éventuelle modification ultérieure par délibération, ou élection spécifique pour composer une commission particulière à un dossier
- de DESIGNER les membres de la commission de Délégation de Service Public comme suit :

	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC		
	Titulaires	Le président membre de droit	
1	LEROY	Sylvie	Bréal-sous-Montfort
2	LEFEUVRE	Alain	Paimpont
3	DE LAUNAY	Fleur	Plélan-le-Grand
4	RIOU	Ronan	Saint-Péran
5	RAULLINE	Michèle	Treffendel
	Suppléants		
1	BLEJEAN	Sophie	Maxent
2	ELIE	Laëtitia	Monterfil
3	QUERBOUET	Julien	Plélan-le-Grand
4	AUBIN	Annick	Saint-Thurial
5	PRIOUL	Ange	Maxent

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT